

Décision n° D2021_064

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-11, R.2124-2 1°, R2161-3 2°, R2162-3 et R2162-4 1°,

Vu le Code de l'éducation,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu son arrêté n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

décide

- D'APPROUVER le dossier de consultation des entreprises pour un accord-cadre à bons de commande et à marché subséquent multi-attributaire avec deux opérateurs, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage et le suivi du numérique éducatif dans les



Envoyé en préfecture le 02/11/2021

Reçu en préfecture le 02/11/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20211027-D2021_064-AR

collèges de Seine-Saint-Denis, dont les seuils sont les suivants pour une durée de quatre ans : 150 000 euros HT par titulaire et 3 000 000 d'euros HT pour l'ensemble des titulaires ;

- DE RETENIR la procédure de l'appel d'offres ouvert ;
- DE SIGNER le marché correspondant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 02/11/2021

Reçu en préfecture le 02/11/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20211027-D2021_064-AR